

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SALANS 39700

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

Présents : Bailly-Maître Florian, Bôle Alexandre, Camburet Carine, Coincenot Yves, Courtois Jennifer, Dupuis Adrien, Guillemain Annie, Hego Philippe, Smaghe Philippe.

Excusés : Chevallier Jérôme, Cheviet Ghislain, Garitan Marie-Françoise représentée par Coincenot Yves, Girardot Christiane représentée par Smaghe Philippe

Absents :

Secrétaire de séance : Guillemain Annie

Fixation loyer logement communal 2 rue des Cerisiers

Le Conseil Municipal, après avoir ouï Monsieur le Maire décide de fixer le montant du loyer du logement communal situé 2 rue des Cerisiers à 800 €.

Adopté à l'unanimité.

Contrat prévoyance agents communaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

- d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque PREVOYANCE susvisée conclue entre le Centre de Gestion et MGP (LA MUTUELLE PREVOYANCE) qui prend effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 6 ans et au contrat collectif à adhésion facultative afférent, au bénéfice des agents de la commune.

- D'accorder, à compter du 1^{er} janvier 2025, une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour **le risque prévoyance c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, des risques d'invalidité et liés au décès,**

- Pour ce risque, la participation financière de l'employeur sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de Gestion de la FPT du Jura pour son caractère solidaire et responsable de fixer le niveau de participation, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, comme suit :

- Pour le risque prévoyance : 10 € par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2025.

- d'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs à l'adhésion aux conventions de participation mutualisée proposée par le CDG 39, ainsi que les éventuels avenants à venir.

Adopté à l'unanimité

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Etat d'Assiette 2025

Après avoir ouï Mr Yves Coincenot, 1^{er} Adjoint, sur le sujet le Conseil Municipal décide de destiner la parcelle 6r en coupe de régénération et précise que la coupe 4af logiquement prévue au cahier d'aménagement, est reportée sine die par l'ONF, en raison de son passage éventuel en parcelle irrégulière.

Le Conseil souhaite malgré tout faire apparaître la parcelle 4af dans l'état d'assiette 2025.

Adopté à l'unanimité.

Abondement subvention comité des fêtes 2023 et 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de verser un abondement pour l'année 2023 et 2024 à l'association du Comité des fêtes.

Le Conseil Municipal

DECIDE

D'abonder la somme de 400 € pour l'année 2023

D'abonder la somme de 600 € pour l'année 2024

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Spectacle de Noël

Le spectacle de Noël, organisé par le comité des fêtes, aura lieu le jeudi 19 décembre à 18h30 à la salle des fêtes.

Ce spectacle " ils savent tout faire mais très mal ! " sera présenté par le cirque Ilya des frères Panini

Le Maire,
Philippe SMAGGHE

